



## **Communauté de Communes du Cézallier**

www.cezallier.org

Mairie, 15 160 ALLANCHE, .....Tél./Fax : 04.71.20.49.26

Le Poulainville, 15 190 CONDAT, .....Tél./Fax : 04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

### **PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 29 AVRIL 2008**

**CONDAT – 10 H00**

#### **ZONE RESIDENTIELLE DE LOISIRS DE LA GRANGEOUNE DE SAVIGNAT**

Des études complémentaires visant à requalifier le projet ont été prévues. SOMIVAL et SEBA 15 ont été retenus pour réaliser ces missions.

Des financements ont déjà été obtenus auprès de la Région et du Département, un financement complémentaire peut à présent être sollicité auprès du FEDER.

Le coût global des études est de **11 955 € HT soit 14 298 € TTC**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Europe – FEDER.....	6 604 €
Conseil Régional d’Auvergne .....	960 €
Conseil Général du Cantal.....	2 000 €
Communauté de Communes .....	4 734 €

#### **RECONDUCTION DU CONTRAT DE L’AGENT DE DEVELOPPEMENT**

Christelle CAYZAC, notre agent de développement de la Communauté de Communes a bénéficié de Contrats à Durée Déterminée successifs de trois ans chacun depuis son recrutement le 18 octobre 1999.

Le dernier arrive à échéance le 17 octobre 2008 et il n’est plus possible de le reconduire sous forme de CDD.

La Loi du 26 Juillet 2005 permet par contre la transformation du poste de l’agent de développement de CDD en CDI.

Il faut conférer à ce poste un caractère permanent sans en modifier ni l’intitulé, ni les caractéristiques, ni les missions, qui sont les suivantes :

- la personne sera titulaire d'un diplôme d'ingénieur (type ENITA option « aménagement et développement rural » ou « agriculture et territoire ») ou équivalent ;
- le niveau de rémunération correspondra à l'Indice Brut 540 Majoré 459 lié au grade d'Ingénieur Territorial (5em échelon de la grille indiciaire) ;
- la personne recrutée aura pour mission la mise en œuvre du projet de territoire de la Communauté de Communes, et plus généralement, d'accompagner toute opération de développement local sur le dit territoire.

## **BUDGET PRIMITIF 2008**

<b>RESULTAT 2007</b>			<b>+ 118.708,39</b>
Déficit d'investissement			- 13.902,85
Excédent de fonctionnement			+ 132.611,24
Affectation	Investissement	C/1068	0
	Fonctionnement	C/002	132.611,24

## **BESOINS DE FINANCEMENT NOUVEAUX**

Les nouveautés de cette année sont liées à :

- Le fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal sur toute l'année au lieu de trois trimestres en 2007 , soit une augmentation de <b>15.000</b>	
- le financement du poste d'agent de développement culturel sur la totalité de l'année au lieu de 7 mois prévus en 2007 ainsi que des actions mises en place par Gwenola et la commission culture , soit, une fois les subventions déduites, un besoin nouveau de financement :	
pour le poste d'agent	<b>5.000</b>
pour les spectacles	<b>10.489</b>
- le premier remboursement de l'annuité de la cité de l'Estive qui avait été contracté pour pouvoir engager les travaux fin 2007 et début 2008	<b>23.793</b>
- les participations supplémentaires au Syndicat de traitement des déchets	<b>6.130</b>
- une subvention à la Fédération de Pêche	<b>383</b>
<b>Soit un total de</b>	<b>+60.795 €</b>

Pour faire face à ces besoins nouveaux, le bureau réuni le 22 avril propose de puiser dans les réserves et d'appliquer une augmentation homogène des taux de **15%**.

L'évolution des taux est la suivante :

Taxe d'Habitation passe de	4,15	à	<b>4,77</b>
Foncier Bâti	4,46		<b>5,13</b>
Foncier Non Bâti	16,72		<b>19,23</b>
Taxe Professionnelle	3,91		<b>4,50</b>
Le produit fiscal obtenu est de			<b>619.255</b>
Il faut déduire l'effet du plafonnement de la TP			21.914
Il reste pour équilibrer le budget			<b>597.341</b>
On conserve en réserve			<b>28.843</b>

Le vote des taux est approuvé par 18 voix pour et 2 voix contre (M. TOURVIEILLE et Mme ROMAIN).

**PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2008 PAR Mme  
BOYER**



**Opérations d'équipement – Communauté de  
Communes du Cézallier**

<b>Dépenses</b>				
<b>Opérations</b>	<b>Pour mémoire N-1</b>	<b>RAR</b>	<b>Proposition</b>	<b>Total</b>
11 – Matériel Ordures Ménagères	123 175	1 554	145 000	146 554
13 – Matériel Voirie	6 234		10 000	10 000
17 – Matériel Bureautique	19 136	17 832	2 000	19 832
18 – portage repas à domicile	29 000			
19 – sentiers randonnées	7 898			
21 – maison de l'estive	1 377 565	77 274	1 288 673	1 365 947
22 – déchetterie Condat	16 979	16 979		16 979
23 – centre équestre Condat	170 868	8 796		8 796
24 – contrat de rivière Alagnon	12 408	12 408		12 408
25 – roches de Landeyrat	21 345		26 100	26 100
26 – atelier de transformation fromagère	645 840	76 663	569 177	645 840
27 – marteloscope			5 072	5 072
0000 – café de Pradiers	246 306	231 915	27 640	259 555
<b>TOTAL</b>	<b>2 676 754</b>	<b>443 421</b>	<b>2 073 662</b>	<b>2 517 083</b>

<b>Recettes</b>						
<b>Opérations</b>	<b>RAR</b>		<b>Proposition</b>		<b>Total</b>	
	Subventions	Emprunts	Subventions	Emprunts	Subventions	Emprunts
11 – Matériel Ordures Ménagères			10 635 (reprise benne)	106 000	10 635 (reprise benne)	106 000
13 – Matériel Voirie						
17 – Matériel Bureautique	12 800				12 800	
18 – portage repas à domicile	18 148		6 450		24 598	
19 – sentiers randonnées				44 000		304 000
21 – maison de l'estive	69 470	260 000	823 436		892 906	
22 – déchetterie Condat	7 310				7 310	
23 – centre équestre Condat						
24 – contrat de rivière Alagnon	5 426				5 426	
25 – roches de Landeyrat			18 680	6 000	18 680	6 000
26 – atelier de transformation fromagère			350 000	196 000	350 000	196 000
27 – marteloscope			1 673	3 000	1 673	3 000
0000 – café de Pradiers	229 000		27 640		256 640	
<b>TOTAL</b>	<b>342 154</b>	<b>260 000</b>	<b>1 238 514</b>	<b>355 000</b>	<b>1 580 668</b>	<b>615 000</b>

Le vote du budget est approuvé par 18 voix pour et 2 abstentions (M.  
TOURVIEILLE et Mme ROMAIN

## **ATELIER FROMAGER PEDAGOGIQUE**

### **Délibération**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire le projet d'aménagement d'un atelier fromager pédagogique à CONDAT.

Il précise que le projet est au stade de l'avant projet définitif et que les demandes de subventions sont en cours. La demande de permis de construire est également en cours.

La délibération du conseil municipal de CONDAT qui effectuait la mise à disposition des locaux dits « Le Caïffa » auprès de la Communauté de Communes du Cézallier dans le cadre du transfert de compétence était assujettie d'une clause concernant l'hébergement des services techniques de la commune.

La commune n'ayant pas mis en œuvre de solution de remplacement pour l'instant, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de suspendre l'avancement du projet de l'atelier fromager pédagogique.

### ***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :***

- accepte de suspendre l'avancement du projet d'aménagement d'un atelier fromager pédagogique à CONDAT tant que l'hébergement des services techniques de la commune de CONDAT n'est pas assuré ;
- demande à ce qu'un budget de fonctionnement de cette structure soit présenté avant de s'engager sur la poursuite du projet ;
- dit que le projet sera à nouveau présenté au conseil communautaire pour être adopté après les modifications qui y auront été apportées.

## **CITE DE L'ESTIVE**

### **Délibération**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire le projet de création de la Cité de l'Estive.

Il détaille le projet qui se compose :

- d'un bâtiment à la gare de LANDEYRAT appartenant à la Communauté de Communes et destiné à l'aménagement d'un café ;
- d'un bâtiment à ALLANCHE appartenant à la commune et mis à disposition de la Communauté de Communes dans le cadre du transfert de compétence.

Ce bâtiment est destiné à accueillir un espace muséographique ainsi que les locaux de l'Office de Tourisme du Cézallier.

Il précise que la nouvelle municipalité d'ALLANCHE souhaite revoir le projet et remet notamment en cause la scénographie.

Il propose au conseil communautaire de réunir l'avis du maître d'œuvre, du Maire d'ALLANCHE et du futur Président de l'Office de Tourisme afin de requalifier le projet de Cité de l'Estive dans le bâtiment mis à disposition par la commune d'ALLANCHE.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :*

- accepte de suspendre l'avancement du projet d'aménagement de la Cité de l'Estive à ALLANCHE ;
- demande à Monsieur le Président de requalifier le projet après avoir recueilli l'avis du Maire d'ALLANCHE, du futur Président de l'Office de Tourisme et du maître d'œuvre ;
- dit que le projet sera à nouveau présenté au conseil communautaire pour être adopté après les modifications qui y auront été apportées.

Ces deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

**FISCALITE**

Pour assurer ses nouvelles compétences, la Communauté de Communes est dans l'obligation d'augmenter régulièrement la fiscalité sur les quatre taxes.

D'autres pistes doivent être explorées :

- l'instauration d'une redevance ou d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour faire face aux charges supplémentaires qui accompagneront la mise en décharge à Saint Flour à partir de 2009 ;
- la Taxe Professionnelle Unique.

Une simulation sera demandée aux services fiscaux courant juin ou juillet pour pouvoir mettre éventuellement en place ces mesures au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Assistaient à la réunion : MM. LEOTY ( Allanche), MERLE et TAVERNIER (Marcenat), CHABRIER (Ségur les Villas) , MAGE, PALLUT et PAPON (Condat), RONGIER (Joursac), PRADEL (Montboudif), RAYNAUD (Charmensac), PONSONNAILLE (Peyrusse), VIDALENC (Pradiers), MAGE (Montgreleix), CROUZY (Lugarde), TOURVIEILLE (Sainte Anastasie), ASTIER (Vernols), PALLUT (Chanterelle), Mmes HUGUET (Saint Bonnet de Condat), ROMAIN (Vèze).

Etaient excusés : MM. DUMAS et FURNAL (Allanche).